



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 12 - 2025
Refuge du Bois-du-Moulin - Mise en conformité des
réseaux d'eau potable et d'assainissement
Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF
605'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie dans une salle de la Maison pulliérane le 12 mai 2025, de 18h30 à 19h20.

La Commission était composée outre le soussigné, de Mesdames Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Nathalie Lude, Verena Kuonen-Kohler, Anne Schranz, ainsi que de Messieurs Dominique Favre, Rihab Hammami et Bertrand Yersin.

La Municipalité était représentée par Madame Lydia Masméjan, accompagnée de Messieurs Sébastien Cornuz, Chef de service, Julien Guillaume, successeur nommé de Monsieur Cornuz, et Jonathan Géraudel, responsable du patrimoine immobilier au sein de la DDGS.

En ouverture de séance, Monsieur Sébastien Cornuz présente et commente le projet.

On apprend que divers travaux ont été réalisés par le passé dans ce refuge. En 2015-2016, la cuisine a été remplacée et en 2021, l'intérieur a été entièrement restauré (installations électriques, portes et fenêtres). Les travaux destinés à assurer la conformité aux exigences légales en matière d'incendie dont il est question dans le Préavis ont été réalisés.

S'ensuivent les questions sur l'ensemble du projet :

- La nécessité des travaux projetés est avérée, le refuge n'étant pas utilisable sans l'assainissement
- La différence entre les coûts mentionnés dans le tableau (ch. 5 page 6) et ceux mentionnés dans le tableau de la page 5 s'explique par le fait que les premiers sont une estimation de l'ingénieur, alors que les derniers résultent des divers appels d'offres et sont donc plus proches de la réalité.

- Il est relevé que les frais d'ingénieur semblent très élevés. Il y aurait 400 heures de travail, ce qui paraît beaucoup pour un tel projet. Monsieur Cornuz en convient, mais relève que la Commune n'a que peu de marge de manœuvre sur ce plan, qu'il n'y a pas de marchandage possible en ce qui concerne les frais d'ingénieur, présentés comme étant conformes au tarif SIA, et que les ingénieurs spécialistes en hydraulique sont peu nombreux. Cependant, ces frais sont une estimation et l'ensemble des frais sera revu lors de l'adjudication.
- Il n'est guère possible d'augmenter les tarifs de location, actuellement fixés à CHF 300 par jour, auxquels s'ajoutent les frais de chauffage en hiver, ce qui est assez cher en comparaison intercommunale.

2 autres questions posées lors de la séance ont obtenu ultérieurement de Monsieur Julien Guillaume les réponses suivantes :

- **Y a-t-il une participation financière de l'ECA au remplacement de cette conduite ?**

« Au sujet des subventions de l'ECA, l'ECA subventionne les travaux sur le réseau principal de distribution d'eau potable, soit la conduite principale et les bornes hydrantes.

Le montant de la subvention n'est pas connu de manière précise lorsque nous établissons les préavis. En effet, nous attendons d'avoir obtenu le financement pour les travaux (adoption du préavis par le Conseil communal) avant de faire une demande officielle de subvention qui se fait en principe avant le démarrage des travaux. A cette occasion, l'ECA indique si les travaux peuvent faire l'objet d'une subvention (ce qui est toujours le cas si les travaux concernent le réseau principal) et elle fait une première estimation du montant de la subvention escompté.

Le montant effectif est déterminé par l'ECA à la fin des travaux sur la base de leur coût effectif. Ainsi, nous devons avoir l'ensemble des factures avant de pouvoir faire la demande de subvention. Il faut ainsi compter plusieurs mois après la fin d'un chantier avant que la subvention ne soit versée (le temps que les dernières factures arrivent et que nous puissions établir le dossier complet que nous devons transmettre).

La subvention n'est pas fixe et elle dépend de la nature des travaux (ex : nombre de bornes hydrantes renouvelées, etc.). Elle est en principe comprise entre 10 et 15% du coût des travaux sur le réseau principal. Dans le cadre du préavis n°15- 2025, le montant des travaux sur le réseau principal est estimé à CHF 218'000.00 TTC (dont 20'000.- de divers et imprévus). La subvention devrait ainsi être comprise entre 20 et 30'000.00 TTC ».

- **Y a-t-il une obligation pour la Commune d'amener l'eau potable jusqu'en limite des parcelles de tiers ?**

« La Loi cantonale sur la distribution d'eau n'impose pas aux communes de fournir l'eau nécessaire à la consommation d'eau hors zone à bâtir, comme les Monts-de-Pully. Néanmoins la Municipalité a choisi d'assumer cet équipement et de reprendre la gestion du réseau d'eau sur l'ensemble du secteur (équipement, facturation, entretien, ...). Ceci a été présenté au Conseil communal en 2018 dans le cadre de la demande de crédit – étape 1 du plan directeur de la distribution de l'eau (Préavis 13-2018).

Il convient également de rappeler que le règlement communal sur la distribution d'eau précise que l'entretien des installations extérieures (depuis la vanne de prise sur la conduite principale

jusqu'au compteur d'eau) est à la charge du propriétaire si elles sont sur une parcelle privée, et de la commune si elles se trouvent sur le domaine public »

La Commission ad hoc est informée qu'à l'issue de sa séance du 6 mai 2025, la Commission des Finances (Cofin) a émis un préavis financier positif par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Au cours des débats et par la suite, les représentants de la Municipalité ont répondu de façon précise et exhaustive aux très nombreuses questions et demandes d'éclaircissement. La commission ad hoc tient à les en remercier.

En conclusion, La Commission ad hoc vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis no. 12-2025 conformément aux propositions de la Municipalité.

Pour la Commission ad hoc

Le président

Pierre Zappelli

Pully, le 22 mai 2025